

## ***FLASH INFO***

# **Campagne annuelle de réexamen des montants d'IFSE 2020**

***Pour donner suite à l'instruction du 31 juillet 2020 du MI, en cas d'absence de changement de poste depuis 4 ans***  
***pour les personnels ingénieurs SIC et filière administrative***  
***(présents au 30 septembre 2020)***

### **Les modalités d'attribution :**

Le chef de service arrête individuellement, dans la limite de l'enveloppe calculée pour le service, le montant de la revalorisation de l'IFSE.

De 0€ à 30% du montant moyen du CIA perçu par l'agent au cours des 4 dernières années.

Sachant que l'enveloppe budgétaire est égale à 20% de la moyenne des montants de CIA perçus pendant la période concernée.

- **EXCLU** : Un agent qui a bénéficié d'une promotion de corps sans changement de poste pendant les 4 ans !

### **Campagne au fil de l'eau en cas de mobilité :**

Les agents qui changent de fonctions ou quittent le ministère avant le 30 septembre 2020 ne figureront pas dans les effectifs de la campagne annuelle.

Néanmoins, s'ils remplissent les conditions de la clause de revoyure, ils peuvent bénéficier d'un réexamen de leur IFSE au fil de l'eau, pouvant aller jusqu'à 20% de la moyenne des CIA perçus en 2016, 2017, 2018 et 2019.

- Il sera notifié par écrit à chaque agent la décision prise quant au réexamen de son IFSE au titre de 2020.
- Date limite des transmissions au service PESE le 15 octobre 2020 pour une mise en paiement en décembre 2020
- ✓ Vous êtes concernés ou vous pensez l'être : prenez contact ou allez sur le site [www.snipat.com](http://www.snipat.com) la circulaire est à votre disposition.

**NOUS ON NE LÂCHE RIEN !!!**